



**PROCÈS-VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
DU MERCREDI 22 mai 2019
A 20h30**

Étaient présents :

- **Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire :**

Ali BOUCHAMA, Jacques DELPORTE, Claude VERONA, Olivier PAUPE, Laurent SIMON, Claude DUMONT, Manuel DA SILVA.

- **Val d'Europe Agglomération :**

Fernand VERDELLET, Guillaume BIETH, Henri PEREZ, Benoit FROMEAUX, Xavier Philippe CHASSY

- **Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne :**

Danielle KLEIN POUCHOL, Serge DELESTAING, Patrick RATOUCHEIAK, Monique HOUSSOU

Avaient donné pouvoir :

Geneviève SERT à Jacques DELPORTE
Serge DUJARRIER à Claude VERONA
Roland HARLE à Ali BOUCHAMA
Michel VERMOT à Patrick RATOUCHEIAK
Annie DENIS à Danielle KLEIN POUCHOL

À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.

Le Quorum est atteint.

La séance a été ouverte à 20h37.

Le Président propose à M. Henri PEREZ (VEA), qui l'accepte, d'être secrétaire de séance.

Monsieur le Président annonce la naissance de Liyah, fille de Madame Stéphanie Jolivet.

En outre, le Président précise que la prime de bonne épuration octroyée par l'AESN, devrait être de 1.2Md'€ au titre de 2018 et serait versée en septembre.

I.01 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 27 mars 2019.

Le Président présente le point.

Il rappelle les points abordés lors du Comité Syndical du 27 mars 2019.
Aucune observation n'est formulée par le Comité.

Entendu l'exposé du Président :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

APPROUVE le Procès-Verbal de la séance du Comité syndical du 27 mars 2019.

APPROUVE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.02 INTEGRATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA CANALISATION « RD231 » DANS LE PROGRAMME D' ACTIONS QUI A DECOULE DU DIAGNOSTIC GENERAL DES RESEAUX DU SIAM DE 2014 – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION DE LA CONDUITE

M. le Président cède la parole à Monsieur Monsch qui présente le point.

ENTENDU :

- l'exposé du Président détaillant les anomalies recensées sur la conduite d'assainissement de l'antenne « RD231 », du besoin de procéder à des travaux de réhabilitation et de la nécessité d'intégrer ces travaux dans le programme d'actions qui a découlé du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014,
- l'exposé du Président rappelant les modalités de demande de l'aide suivant les critères définis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) dans son programme « eau et climat 2019-2024 »,
- l'exposé du Président rappelant les modalités de demande de l'aide suivant les critères définis par le Département de Seine et Marne,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- d'intégrer les travaux de réhabilitation de la canalisation « RD231 » dans le programme d'actions qui a découlé du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour les études et les travaux relatifs à la réhabilitation de cette canalisation,
- De réaliser les travaux sous charte qualité nationale le cas échéant.

DIT que la recette sera imputée au budget 2019 –

- compte 13111 et 1313,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.03 INTEGRATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UNE PARTIE DE LA CANALISATION ET DE CERTAINS OUVRAGES DU « PHI1000 » DANS LE PROGRAMME D' ACTIONS QUI A DECOULE DU DIAGNOSTIC GENERAL DES RESEAUX DU SIAM DE 2014 – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX RELATIFS A LA REHABILITATION D'UNE PARTIE DE LA CONDUITE ET DE CERTAINS OUVRAGES

M. le Président cède la parole à Monsieur Monsch qui présente le point.

ENTENDU :

- l'exposé du Président détaillant les anomalies recensées sur la conduite d'assainissement de l'antenne « phi1000 », du besoin de procéder à des travaux de réhabilitation et de la nécessité d'intégrer ces travaux dans le programme d'actions qui a découlé du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014,
- l'exposé du Président rappelant les modalités de demande de l'aide suivant les critères définis par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (A.E.S.N.) dans son programme « eau et climat 2019-2024 »,
- l'exposé du Président rappelant les modalités de demande de l'aide suivant les critères définis par le Département de Seine et Marne,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- d'intégrer les travaux de réhabilitation d'une partie de la canalisation « phi1000 » et de certains ouvrages dans le programme d'actions qui a découlé du diagnostic général des réseaux du Siam de 2014,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de Seine-et-Marne pour les études et les travaux relatifs à la réhabilitation de cette canalisation,
- De réaliser les travaux sous charte qualité nationale le cas échéant.

DIT que la recette sera imputée au budget 2019 – compte 13111 et 1313,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.04 MODELISATION HYDRAULIQUE 3D, MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX RELATIFS A LA FIABILISATION DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION DU SIAM A SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES – DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES ETUDES ET LES TRAVAUX DE FIABILISATION DU DISPOSITIF D'AUTOSURVEILLANCE

M. le Président cède la parole à Madame MASNADA qui présente le point

CONSIDERANT :

- Les dispositions du 11^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, afin que les collectivités puissent bénéficier d'une aide financière pour l'amélioration de la performance des systèmes d'épuration,
- La nécessité de réhabiliter et fiabiliser le dispositif d'autosurveillance afin de le rendre conforme à la réglementation,
- Les conclusions de l'étude du dispositif d'autosurveillance et de la faisabilité de l'équipement de mesure des by-pass de la station de Saint-Thibault-des-Vignes,
- Que cette opération est inscrite au budget 2019 du Siam,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

DECIDE

- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les études et les travaux relatifs à la fiabilisation du dispositif d'autosurveillance.

DIT que la recette sera imputée au budget 2019 –

- compte 13111,

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.05 CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES : AVENANT N°1

M. le Président cède la parole à Monsieur MOSKOVOY qui présente le point

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

APPROUVE l'avenant n°1, ci-joint, au contrat de concession pour l'exploitation du service public de collecte et de transport des eaux usées du Siam.

PRECISE que la rémunération du concessionnaire n'est pas modifiée.

AUTORISE le Président du SIAM à signer ledit avenant n°1.

DIT que l'avenant prendra effet à compter de son caractère exécutoire.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.06 RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJÉTIONS EXPERTISE ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP), PAR L'INSTAURATION DE L'INDEMNITÉ DE FONCTIONS, DE SUJÉTIONS ET D'EXPERTISE (IFSE) ET DU COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) POUR LE CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS EN CHEF TERRITORIAUX

Entendu l'exposé du Président :

- proposant à l'assemblée délibérante d'appliquer, pour le cadre d'emplois des Ingénieurs en Chef Territoriaux, le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) composé de :
 - l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle.
 - le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,

Décide :

- d'instaurer pour le cadre d'emploi des Ingénieurs en Chef Territoriaux :
 - l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,

- le CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.

Dit :

- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES.

I.07 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATION DE POSTE

ENTENDU :

- l'exposé du Président rappelant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs pour permettre la mise à jour des postes pourvus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical

APPROUVE la modification du tableau des effectifs, comme suit :

 Tableau des effectifs						
Grades	Catégories	Ouverts (titulaires et contractuels)	Pourvus (titulaires et contractuels)	Vacants (titulaires et contractuels)	Emplois créés	Emplois supprimés
Emplois fonctionnels de Direction						
Directeur Général des Services	A	1	1	0	0	0
Directeur Général Adjoint	A	1	0	1	0	0
Filière Technique						
Ingénieur Général	A+	1	1	0	0	0
Ingénieur en Chef Hors Classe	A+	1	0	1	0	0
Ingénieur en Chef	A	1	0	1	0	0
Ingénieur Principal	A	2	2	0	0	0
Ingénieur	A	3	2	1	0	0
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	1	1	0	0
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0	0
Technicien Territorial	B	2	0	2	0	0
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	0	0	0
Agent de Maîtrise	C	2	0	2	0	0

Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	0	2	0	0
Adjoint Technique	C	2	0	2	0	0
Filière Administrative						
Attaché Territorial	A	1	0	1	0	0
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	0	0	0
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0	0
Rédacteur	B	1	1	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	C	2	2	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	3	0	3	0	0
Adjoint Administratif	C	1	0	1	0	0

DIT que les dépenses relatives à la présente décision seront inscrites au Budget 2019 et suivants :
Section fonctionnement – chapitre 012.

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFRAGES EXPRIMES.

I.08 Rendu compte des MAPA signés sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte et celui du Bureau syndical concernant les marchés passés selon une procédure adaptée,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les attributions de **Marchés A Procédure Adaptée (MAPA)**, sur décision du Président ou du Bureau syndical agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :

Tranches (montant H.T.)	Organe Décisionnel	Titulaire du marché	Date du marché	Objet du Marché	Montant HT	Code Postal
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	Eiffage	09/04/2019	Maintenance du système de protection incendie	720€	93200
0 ≤ 90 000.00 €	Décision du Président	Bouvier	18/03/2019	Maintenance des extincteurs	230.62€	77615
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Président	Safège	23/04/2019	Mission de maîtrise d'œuvre partielle – études préliminaires et d'avant-projet pour des travaux d'assainissement – mise en œuvre de 15 points de mesure du débit des effluents dans les réseaux de transport du Siam.	64 475 €	92022
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Bureau sur délégation du Comité	Lancement d'une consultation et autorisation de signature du Président pour une mission de maîtrise d'œuvre relative à des opérations de travaux d'équipement des by-pass de la station d'épuration de Saint-Thibault-des-Vignes				
≥ 90 000.00 € ≤ 221 000.00 €	Décision du Bureau sur délégation du Comité	Bouvelot TP	26/12/2018	Marche de travaux de la démolition d'un bâtiment technique et de 2 logements sis dans la station d'épuration de Saint Thibault des Vignes : Avenant n°1	1 260€	93320

I.09 Rendu compte des conventions de déversements d'effluents des industriels signées sur délégation du Comité Syndical

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président, présentant son rendu compte concernant les conventions de déversement d'effluents industriels,

Le Comité Syndical,

PREND ACTE du rendu compte du Président concernant les signatures des conventions de déversement d'effluents industriels, sur décision du Président agissant par délégation du Comité, et inscrites dans le tableau ci-après :



Le Président du SIAM rend compte des conventions de déversement signées

COMMUNE	ETABLISSEMENT	TYPE DE DOCUMENTS	ACTIVITES	DATE DE SIGNATURE
Lagny-sur-Marne	AV Recyclage	Convention Déversement	Recyclage fer, métaux	06-mars-19

II Informations et questions diverses

Monsieur le Président informe les élus que les nouveaux statuts du Siam ont été validés en Préfecture à la date du 15/05/2019.

Par ailleurs, Monsieur le Président précise que l'article 95 (anciennement 16D) de la loi EgaLim ne sera pas modifié. On tend donc vers un arrêt progressif de l'épandage des boues.

Une réunion SAGE s'est déroulée le 13/05. Le SAGE comporte 19 membres et a constitué son bureau.

Monsieur le Président rappelle que la procédure relative à la concession est en cours. Il présente le power point relatif aux principaux points du projet de contrat. L'envoi du dossier aux candidats retenus se fera le 23/05.

Calendrier :

- le bureau syndical aura lieu le 12/06 à 18h00
- le comité syndical aura lieu le 26/06 à 20h30
- les Portes ouvertes se dérouleront le samedi 14 septembre 2019

Monsieur le Président tient à saluer le travail de Claude VERONA car il semblerait que ce soit son dernier comité syndical.

Monsieur VERONA remercie le Président pour la qualité de ses débats et sa pédagogie ainsi que les élus du Siam avec qui il travaille depuis 1989. Il explique qu'il a un différend avec Monsieur le Maire de St Thibault-des-Vignes et que la CAMG suivra la décision du Maire.

Il remercie également le personnel pour la compétence et la gentillesse.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h03.

**Le secrétaire de séance,
Henri PEREZ.**